

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Yves RAJAT, Directeur du Département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves RAJAT, Directeur du Département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Marc-Antoine LECLERCQ, Responsable de la division Gestion du portefeuille et qualité ainsi que Monsieur Lionel GOUJON, Directeur adjoint du département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés, pour les actes suivants :

- tous actes relatifs à l'exécution et au suivi d'un concours financier.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 07 avril 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX